

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE
DE
VILLATE

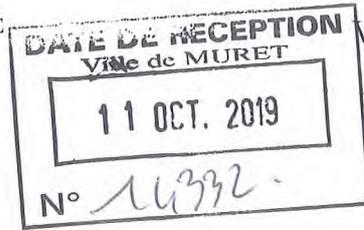


Place St Blaise 31860

Tél : 05.61.76.41.05

Fax : 05.61.76.78.28

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr



Villate le, 09 Octobre 2019

Le Maire de VILLATE

à

MAIRIE de MURET
Monsieur Le Maire
27 rue de Castelvielh
BP 6027
31605 MURET Cedex

Objet : Réponse à votre courrier du 30 Septembre 2019 - 10^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

Votre réf : DST/SM/AJR/2019

Affaire suivie par Aurélie Joguet-Reccordon

Monsieur le maire,

L'examen de la 10^{ème} modification de votre PLU n'entraîne pas de remarque majeure de ma part.

Je voudrais toutefois signaler que pour l'entretien du ruisseau « Le Haumont » qui marque une frontière entre nos deux communes, il est nécessaire de prévoir une bande de 4m le long de la rive libre de toute construction, praticable par les engins de nettoyage. Des dispositions dans ce sens pourraient être incluses dans le règlement qui gère cette zone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

J.C GARAUD